

Guercheville ayant pris des intérêts dans la société de l'Acadie, lui imposa des jésuites, et bientôt (1613) étant devenue libre de tout conduire à sa guise, elle créa le poste de Saint-Sauveur, au détriment de celui de Port-Royal. Les ravages des Anglais ayant en quelque sorte détruit la colonie, les jésuites n'y reparurent pas ; toutefois Biencourt et ensuite Latour, accueillirent fort bien les récollets. Sous Razilly et d'Auhay les récollets furent les seuls prêtres du pays. Voilà donc nettement dessinées les sympathies des hommes qui, durant ce demi siècle, eurent le commandement de l'Acadie. Comment ferai-je donc pour reporter sur les jésuites des faits qui ne leurs appartiennent pas ?

En 1615 Champlain, voyant la possibilité d'asseoir sa colonie à Québec, demanda des récollets. Ces missionnaires suivirent immédiatement les sauvages à qui ils surent plaire tout autant que les Pères de leur ordre fixés à Québec plisaient aux Français. Lorsque, en 1625, à la faveur de certains changements survenus dans la direction du Canada, les jésuites arrivèrent à Québec, les Habitants ne voulurent pas les recevoir ; ce furent les récollets, qui allèrent les prendre à bord des navires et leur donnèrent l'hospitalité dans leur maison. Pouvais-je cacher ces faits ?

Nous expliqueront-on par quel moyen les récollets ont été écartés du Canada en 1632, alors qu'ils désiraient si fort y continuer leurs travaux et que les habitants les demandaient ? On nous dit que les jésuites, étant plus riches, y étaient plus nécessaires. Ceci est assez difficile à expliquer lorsque l'on a sous les yeux la situation des habitants et des missionnaires durant les années qui suivirent. En premier lieu, la ville naissante de Québec pouvait fort bien nourrir un prêtre ou deux qu'il lui fallait, récollets ou jésuites ; la première seigneurie établie, celle de Beauport, eut dès l'origine, un prêtre séculier pour la desservir : monsieur LeSueur de Saint-Sauveur ; le second groupe d'habitants, celui des Trois-Rivières, occupa deux missionnaires jésuites, à cause de la traite qui se faisait dans cet endroit. Comme supplément aux ressources du pays, on donna aux jésuites, qui se prétendaient riches, un privilége de traite, ce dont on eut pu gratifier aussi bien les récollets. D'autre part, la compagnie des Cent-Associés, qui possédait seuls les droits du commerce, versait annuellement une certaine somme, destinée à l'entretien des pères jésuites ; on eut pu faire la même chose pour les récollets. Et ce qui montre bien que les habitants n'avaient pas renoncé à leurs affections pour leurs anciens pasteurs, c'est que, en 1639, ils sollicitèrent de nouveau leur retour. Ce fut peine perdu, car la direction de la Nouvelle-France était alors aux mains d'un comité des Cent-Associés qui ne visait qu'aux bénéfices de la traite et qui s'entendait parfaitement avec les jésuites. Ceux-ci seraient encore exempts de blâme si, employant ces richesses dont on parle, ils eussent fondé des seigneuries et contribué par là à peupler le pays, comme ils s'y étaient obligés en prenant des terres à Notre-Dame-des-Anges, à Batiscan, aux Trois-Rivières et à l'Île Jésus. Le comité des Cent-Associés s'était fait donner la côte de Beaupré, l'île d'Orléans, la côte de Lauzon, l'île aux Ruaux, et l'île de Montréal, outre la Citière concédée à M. de Lauzon, le meilleur ami des jésuites. Ces grandes démonstrations sur le papier n'amenaient point de colons ; seuls quelques seigneurs comme Giffart, Le Gardeur, Le Neuf, travaillaient avec de bons résultats, si bien que, en 1640, on comptait soixante-ct-quatre ménages dans le pays, et vingt-neuf jésuites accompagnés d'une dizaine de serviteurs. Devons-nous méconnaître ces faits dont tous les détails sont couchés dans mon livre, et laisser croire que les Cent-Associés, ainsi que les jésuites, s'occupaient avant tout de fonder la colonie, et qu'ils n'avaient pas intrigué pour retenir en France des religieux désirés par les habitants ?

A la faveur de dons généreux envoyés de France, les jésuites commencèrent, en 1637 et 1639, une mission de sauvages à Sillery et un collège à Québec. Je me suis empressé de rendre hommage à l'esprit qui les anima dans ces deux fondations.

Vers 1641, lorsque la compagnie de Montréal envoya dans cette île ses premiers colons, ce fut comme le point de départ d'un second Canada. Les seuls prêtres du pays étaient les jésuites, ceux-ci concurent l'espoir d'être les missionnaires résidents de la nouvelle colonie. Toutefois M. de Maisonneuve, sans les repousser, leur refusa l'octroi d'une seigneurie, disant que, s'ils voulaient prendre des terres